

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS DU MINISTÈRE

SERVICE DU PERSONNEL

1BA/15/5/82

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie - Paix

02/781

M.D.P.R.L. N° 02/781 du 19/8/1982  
portant nomination de Madame ERDIEHL-  
MONGI nom CHENGUAI Chilienne en qualité  
d'auditrice de Justice.

LE M. D.P.R.L. N° 02/781 DU 19/8/1982

V I Z A S :

(/U la loi de constitution du 3 Juillet 1979 ;

(/U la loi 42/51 du 25/11/1980 portant amendement de l'article  
47 de la constitution du 3 Juillet 1979 ;

(/U la loi 32/51 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magis-  
trature ;

(/U le décret 42/51 du 3 aôut 1961 portant application de la  
loi 32/51 du 20 Juin 1961 susvisée ;

(/U le décret 73/154 du 5 Mai 1962 fixant le régime de ré-  
munérations des fonctionnaires ;

(/U l'ordonnance 60/10 du 6 Novembre 1960 portant l'organisa-  
tion judiciaire et la compétence des Juridictions ;

(/U le décret 73/150 du 26 Août 1973 abrogeant et remplaçant  
les dispositions de l'article 47 du décret 73/151 du 1 Août 1961  
portant application de la loi 32/51 du 20 Juin 1961 relatif au statut  
de la magistrature ;

D.G.F. (/U l'ordonnance 60/77 du 3 Juillet 1977 relative à l'exercice  
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

(/U le décret 73/154 du 5 Avril 1973 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/U le décret 60/644 du 28 Décembre 1960 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

(/U le rectificatif 61/616 du 26 Janvier 1961 au décret 60/644  
du 28 Décembre 1960 portant nomination des membres du Conseil des  
Ministres ;

(/U le décret 61/617 du 26 Janvier 1961 relatif aux intérimas  
des membres du Gouvernement ;

(/U le dossier de l'intéressée.

(/U le décret 82/247 du 19 Mars 1962 portant attributions et réorga-  
nisation du Ministère de la Justice.

A R R E T E :

ARTICLE 1er: Madame ONGAÏL-BANGUI née GNELENGA Julienne, née le 25 Décembre 1949 à Bakoua de Nationalité Congolaise, titulaire de la Licence en Droit est nommée Auditrice de Justice, indice 790.

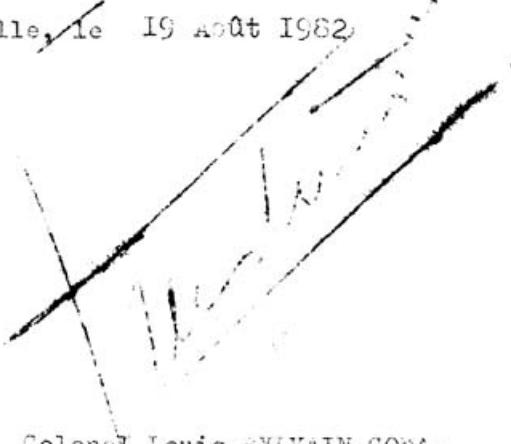
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 Août 1982

Par le Premier ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice



Capitaine Dicudonné MIMBEMBE.



Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances



ITINTI-OSETOUNBA-LMKUNDZOU.

AMPLIATIONS :

MJ.....	1
SGJ/DSAF.....	3
D.B.....	2
D.C.F.....	1
Cour Suprême.....	1
Parquet Général.....	2
SGCM/BC.....	1
Dossier.....	3
Intéressée.....	1